



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 67 AUTOMNE 2017

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie	p1
Vœux	p1
Nouveaux habitants	p2
Recensement citoyen obligatoire	p2
Commémorations du 11 novembre	p2
Téléthon	p3
Secteur ados	p3
Repas des anciens	p3
Nos écoles	p4
ACM Les P'tits Loups	p6
Cartes grises	p7
Permis de conduire	p7
Décisions du conseil municipal	p8

MAIRIE

Tel : 03.25.37.52.59.
Fax : 03.25.37.99.91.
Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

Ouverture au public :
De 9h à 12h du mardi au samedi

Monsieur le Maire vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année
et vous propose de vous retrouver
à la salle polyvalente :
Samedi 20 Janvier à 17h
pour les vœux de la municipalité.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je vous communique l'état de tous les projets en cours :

- ⊕ **Cantine garderie** : permis de construire demandé, mais encore des tracasseries avec l'Architecte des Bâtiments de France. Par contre, l'accessibilité intérieure du bâtiment est acceptée ;
- ⊕ **Création du bassin de récupération des eaux pluviales pour la zone de la rue Neuve** : nous sommes en attente de l'autorisation de la Direction Départementale Territoriale (DDT). Suite à l'appel d'offres, ces travaux seront réalisés par l'entreprise Colas ;
- ⊕ **Travaux d'enfouissement des réseaux** (eau, électricité, communication électronique) rue du Transformateur, rue du Stade, rue de Rilly, rue du Sentier et ruelle Cornue : la DDT estime qu'il y a un problème de place pour le remplacement du bâtiment du transformateur en hauteur situé entre le 2 et le 4 rue du Stade par une cabine basse. Ces travaux seront réalisés par le SDDEA et le SDEA via Vigilec ;
- ⊕ **Les travaux de voirie rue du Transformateur et d'accessibilité place de la Mairie, place du Centre et au cimetière route d'Arcis** ne pourront commencer qu'après l'enfouissement des réseaux. Suite à l'appel d'offres, ces travaux seront également réalisés par l'entreprise Colas ;
- ⊕ **Toits de l'église** : nous sommes dans attente de l'accord de la subvention de la DRAC. Suite à l'appel d'offres, le cabinet d'architectes Bortolussi a été retenu. Son premier travail consistera à refaire tous les plans de la charpente, puis de décider les morceaux de la charpente principale qui devront être remplacés ;
- ⊕ **Construction de l'école maternelle** : suite à l'appel d'offres, le cabinet d'architectes Lenoir de Nogent sur Seine a été retenu ;
- ⊕ **Construction du local communal** : les travaux de maçonnerie ont été commencés par Roland GUERLIN ;
- ⊕ **Montée en débit pour internet** : travaux théoriquement terminés ?, certainement en attente administrative ?. A la mise en service, chacun devra se rapprocher du service clients de son opérateur pour mettre à niveau, voire changer les Box Internet (type de connexion, version logiciel, débit configuré ...) pour obtenir le meilleur rendement de vos accès internet ;
- ⊕ **Bornes de recharge électriques place du Centre** : les bornes ont été installées. Restent le raccordement EDF et la réalisation des deux parkings.

Pour la troisième fois, une porte du local des pompiers a été fracturée après que les vandales soient entrés dans la cour en arrachant un panneau de grillage. La semaine précédente, nous avions remplacés deux fenêtres du vestiaire fracturées également en début d'année. Les instituteurs peuvent ainsi continuer à utiliser les vestiaires pour les écoles en toute sécurité. A chaque dégradation, une plainte est déposée en gendarmerie.

J'ai bien apprécié les élèves qui ont chanté la Marseillaise aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Je remercie les instituteurs de se déplacer sur les 3 villages du RPI.

Bien cordialement,

D. Gamichon

NOUVEAUX HABITANTS

- × LAUNAY Jordan et JOUVAL Morgane (5 rue des Vergers)
- × PERIARD Jérôme et RENAUDIN Mélanie (2 rue du Stade)
- × JEUFRAUX François et BAGE-JEUFRAUX Brigitte (8 rue du Foyer)
- × BARBOU Laurent et WEBER Maryline (1 place du Centre)
- × HERVIER Aurélien (11 rue Neuve)

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.



COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, nous nous sommes réunis pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Des élèves ont lu le message du secrétaire d'Etat, mais cette année les instituteurs avaient préparé les élèves pour qu'ils chantent la Marseillaise. Malgré la pluie, les élèves et leurs parents ont participé nombreux aux cérémonies sur les trois communes du RPI de Chapelle Vallon, Les Grandes Chapelles et Premierfait.

Le Maire remercie les instituteurs pour cette initiative qui donne une renaissance à cette cérémonie avec beaucoup de participants.





Dans le cadre du Téléthon 2017, les pompiers du secteur d'Arcis-sur-Aube seront devant la salle polyvalente de Les Grandes Chapelles :

samedi 9 décembre 2017 à 11h15.

Venez nombreux apporter vos dons, merci !

SECTEUR ADOS !

Prochain accueil aux Grandes Chapelles par Sophie et Amélie, les animatrices du Nouveau Monde d'Arcis/Aube :

**Mercredi 10 janvier 2018
de 14h à 17h30
dans la salle de la Mairie**

Accès gratuit
Informations au 03.25.37.06.03.

REPAS DES ANCIENS

Comme tous les ans, M. le Maire est heureux de retrouver nombreux, les anciens du village, pour partager une agréable journée. Cette année, il souhaite la bienvenue à Mme Mireille BOURGEOIS, bien connue dans le village, qui a participé pendant plusieurs années à l'organisation des repas des anciens en tant que cuisinière.

Mme Germaine CHAUMIER, partie récemment en Normandie, regrette de ne pouvoir participer à cette journée.

Malheureusement, depuis le repas de l'année dernière, nous avons laissé en chemin M. Bernard LABILLE, ancien doyen, qui pouvait louer un tournoi de belote afin d'être présent parmi nous. Il fréquentait assidûment le club des Loisirs, tout comme Mme Odette MARTINOT décédée également cette année. Enfin, nous n'oublions pas les autres habitants du village qui nous ont quittés en 2017 : M. Gilbert ROY, M. Daniel NOËL et Mme Laurence THIS.

Monsieur le Maire remercie les dames pour la confection des petits fours, ses 2 adjoints, tous les conseillers présents et Géraldine pour l'organisation de cette journée.



NOS ECOLES

Jeudi 21 septembre dernier, tous les élèves du RPI ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » dans le village de Les Grandes Chapelles.



Au cours de la matinée, ils ont arpenté les rues, ainsi que les abords de l'école et du terrain de sports. Au total, ils ont ramassé **30 kg** de déchets qui se répartissent ainsi :

Verre	Métal	Papier	Plastique
9 kg	6kg	6 kg	9 kg

Cette opération de rentrée permet de vous présenter les classes du RPI, cru 2017-2018.

Classe de maternelle avec Mme BANRY :



Classe de GS/CP avec Madame FILLION :



Classe de CE1/CE2 avec Madame COUSIN et Monsieur CRINDAL :



Classe de CM1/CM2 avec Messieurs CRINDAL et HALLAIR :



ACM LES P'TITS LOUPS

Chez Les P'tits Loups, les vacances de la Toussaint 2017 ont porté sur les droits de l'enfant :
un jour = un droit.

Ainsi, les enfants ont organisé un grand conseil, réalisé un jeu sur les droits de l'enfant et organisé une collecte au profit d'une association caritative (dont le succès a été timide). Lundi 23 octobre, ils ont rencontré des intervenants de l'UNICEF Aube : Léopold (22 ans), Evelyne Régnier (référente des poupées frimousses) et Mr Capozzoli (Président du comité). Ces représentants sont venus sensibiliser le jeune public aux droits de l'enfant et ils leur ont proposé de participer à l'opération "Poupées frimousses". Cette action consiste à fabriquer des petites poupées, les habiller, leur donner un nom et les faire adopter moyennant un don. Grâce aux 20 poupées confectionnées, les enfants de l'accueil de loisirs et les animatrices ont eu l'immense plaisir de récolter la somme de 162 Euros pour les enfants du monde, soit l'équivalent de 1620 vaccins.



Lors de ces vacances, nous avons constaté une bonne fréquentation, avec une journée record le 31 octobre pour le défilé Halloween dans les rues de Chapelle Vallon.



Les animatrices

CARTES GRISES

A COMPTER DU 09 OCTOBRE 2017

TOUTES LES DEMARCHES DE LA CARTE GRISE SE FONT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

- Ne vous déplacez plus.
- Evitez les longues files d'attente.
- Des services disponibles 24h/24.
- Recevez votre carte grise dans votre boîte aux lettres

Rendez-vous sur le site <https://www.ants.gouv.fr>
ou connectez-vous avec FranceConnect

Bon à savoir : Des médiateurs numériques peuvent vous guider dans vos démarches en ligne depuis la préfecture, les sous-préfectures de Nogent-sur-Seine et Bar-sur-Aube et les maisons des services au public.

(Estissac, Marigny le Châtel, Lusigny sur Barse, Chaource, Saint Parres les Vaudes, Vendeuvre sur Barse, Essoyes, Les Riceys, Villenauxe-la Grande :
Consultez les horaires d'ouverture sur www.maisondeservicesaupublic.fr)

VOS DEMARCHES EN LIGNE POUR LA CARTE GRISE, ce sont

4 nouveaux services :

- L'obtention du duplicata en cas de vol, perte ou détérioration
- Le changement de propriétaire pour l'achat d'un véhicule d'occasion en France
- La déclaration de cession du véhicule
- Le changement de domicile



ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS

PERMIS DE CONDUIRE

A COMPTER DU 09 OCTOBRE 2017

TOUTES LES DEMARCHES DU PERMIS DE CONDUIRE SE FONT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

- Ne vous déplacez plus.
- Evitez les longues files d'attente.
- Des services disponibles 24h/24.
- Recevez votre permis dans votre boîte aux lettres

Rendez-vous sur le site <https://www.ants.gouv.fr>
ou connectez-vous avec FranceConnect

Bon à savoir : Des médiateurs numériques peuvent vous guider dans vos démarches en ligne depuis la préfecture, les sous-préfectures de Nogent-sur-Seine et Bar-sur-Aube et les maisons des services au public.

(Estissac, Marigny le Châtel, Lusigny sur Barse, Chaource, Saint Parres les Vaudes, Vendeuvre sur Barse, Essoyes, Les Riceys, Villenauxe-la Grande :
Consultez les horaires d'ouverture sur www.maisondeservicesaupublic.fr)

Les auto-écoles sont également là pour vous accompagner.



VOS DEMARCHES EN LIGNE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE, ce sont :

➤ L'INSCRIPTION EN LIGNE POUR PASSER LES EXAMENS

➤ LES DEMANDES DE TITRES EN CAS DE :

- réussite à l'examen du permis de conduire
- vol*
- perte*
- détérioration
- expiration de la durée de validité
- changement d'état civil
- conversion de brevet militaire
- validation de titre ou diplôme professionnel



*En cas de vol ou perte, le duplicata est payant (25 euros en timbres fiscaux – achat dématérialisé auprès des buralistes).

ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2017

En exercice : 9 Présents : 6 Votants : 6

1—Emprunt pour la construction du bâtiment technique communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour financer les travaux de construction du bâtiment technique communal, la somme nécessaire est de 56 000 €.

Après avoir consulté les différentes propositions et avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité d'accepter l'offre du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne :

- Un crédit sur 8 ans avec un taux fixe de 0.83 %
- Frais de dossier : 150 €
- Pas de souscription de parts sociales
- Echéances trimestrielles
- En cas de remboursement anticipé : indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts.

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget 2017 en recette d'investissement compte 1641.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

2—Plan de financement et demande de subvention pour l'extension d'accessibilité sur les ERP cantine-garderie et écoles

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis l'étude initiale du projet d'accessibilité, nous devons construire une école maternelle à côté de l'école primaire et restaurer deux bâtiments avec extension pour aménager la cantine garderie. Ces deux ERP supplémentaires nécessitent leur mise en accessibilité.

La commune peut solliciter la DETR pour ces travaux dont le coût est estimé à 39 740.00 HT – 47 688.00 TTC

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DETR 30%	11 922.00€
Emprunt	27 818.00€
Fonds libres	7 948.00€
Montant total du projet	47 688.00€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de réaliser les travaux d'aménagement d'accessibilité pour la cantine-garderie et les écoles,

ADOPTE le plan de financement,

S'ENGAGE à inscrire au budget les dépenses correspondant aux investissements,

SOLLICITE les aides éventuelles dont pourraient bénéficier le projet.

3—Plan de financement et demande de subvention pour le renforcement de la défense rue de Rilly et place de la Mairie

Monsieur le Maire présente le projet de renforcement de la défense incendie rue de Rilly et place de la Mairie à Les Grandes Chapelles.

Il donne lecture de l'étude établie par la Régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube à laquelle la commune adhère et qui prévoit les travaux suivants :

- Départ sur la conduite existante,
- Fourniture et pose de 120 ml de canalisation 160, 510 ml en PVC 140 et 197 ml en PVC 63,
- Fourniture de 2 poteaux d'incendie,
- Reprise des réseaux et de 28 branchements,
- L'ensemble des terrassements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour ces travaux de renforcement de la défense incendie dont le coût total est estimé à 105 400.00€ HT, soit 126 480.00€ TTC, la commune peut solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention attribué par l'état (DETR)	25%	26 350.00€
Fonds propres de la communes		100 130.00€
		TOTAL TTC 126 480.00€

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de renforcement de la défense incendie présenté par le Maire et le devis correspondant établi par la régie du SDDEA.

ADOPTE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.

SOLLICITE la DETR à laquelle peut prétendre la commune pour cette opération de renforcement de la défense incendie.

SOLLICITE l'attribution de l'aide correspondante.

PREND L'ENGAGEMENT FERME que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des subventions.

S'ENGAGE à inscrire au budget en dépenses et en recettes les crédits correspondant à cette opération.

4—Plan de financement et demande de subvention pour le réseau de récupération des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va entreprendre des travaux de création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales rue Neuve et annexe.

La commune peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental.

L'investissement prévisionnel de ce projet s'élève à :
235 675.50 HT - 282 810.60 TTC.

Cette opération sera financée de la manière suivante :

Mesure compensatoire éolienne	81 257.84 €
Conseil Départemental 10%	23 567.55€
Emprunt	120 850.11€
Fonds de compensation ComCom	10 000.00€
Fonds libres	47 135.10 €
Montant total du projet	282 810.60 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de réaliser les travaux de création du réseau d'évacuation des eaux pluviales,

ADOPTE le plan de financement,

S'ENGAGE à inscrire au budget les dépenses correspondant aux investissements,

SOLLICITE les aides éventuelles dont pourraient bénéficier le projet.

5—Demande de financement à la société Maïa Eolis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va entreprendre des travaux rue Neuve pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales lors des fortes précipitations.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de demander à la Société Maïa Eolis, dans le cadre des mesures compensatoires, un financement pour la partie travaux d'assainissement des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de **FAIRE LA DEMANDE** de financement auprès de la Société Maïa Eolis et **L'AUTORISE** à signer tous les documents nécessaires.

6—Emprunt pour les travaux de récupération des eaux pluviales rue Neuve

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour financer les travaux de récupération des eaux pluviales rue Neuve, la somme nécessaire est de 250 000 €.

Après avoir consulté les différentes propositions et avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité d'accepter l'offre du Crédit Agricole de Champagne Bourgoigne :

- Un crédit sur 8 ans avec un taux fixe de 0.83 %
- Frais de dossier : 0.15% du capital emprunté
- Pas de souscription de parts sociales
- Echéances trimestrielles
- En cas de remboursement anticipé : indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts.

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget 2017 en recette d'investissement compte 1641.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

7—Plan de financement et demande de subvention pour l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va entreprendre des travaux pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales lors des fortes précipitations.

Ce projet consiste à aménager un bassin de rétention des eaux pluviales à la sortie du village, rue des Deux Justices. La commune peut solliciter des aides pour réaliser ces travaux.

L'investissement prévisionnel de ce projet s'élève à :
70 986.50 HT - 85 183.80 TTC.

Cette opération sera financée de la manière suivante :

Subvention au titre de la DETR 30%	21 295.95 €
Conseil Départemental 10%	7 098.65 €
Emprunt	42 591.90 €
Fonds libres	14 197.30 €
Montant total du projet	85 183.80 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de réaliser les travaux de création d'un bassin de rétention des eaux pluviales,

ADOPTE le plan de financement,

S'ENGAGE à inscrire au budget les dépenses correspondant aux investissements,

SOLLICITE les aides éventuelles dont pourraient bénéficier le projet.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2017

En exercice : **9** Présents : **7** Votants : **8**

1—Demande fonds de concours à la Communauté de communes Seine et Aube pour les travaux de récupération des eaux pluviales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour financer les travaux de construction du bâtiment technique communal, la somme nécessaire est de 56 000 €.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2017

En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8

1—Demande fonds de concours à la Communauté de communes Seine et Aube pour les travaux de récupération des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes propose d'accorder aux communes membres un fonds de concours plafonné à 10 000€ dans la limite de 30% du financement à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de faire la demande de ce fonds de concours pour le projet « Création d'un réseau de récupération des eaux pluviales rue des Deux Justices, rue Neuve, rue des Champs et Impasse rue Neuve ».

Le devis pour ces travaux s'élève à :
235 675.50€ HT soit 282 810.60 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

Emprunt	120 850.11 €
Conseil Départemental 10%	23 567.55 €
Mesure compensatoires éolienne	81 257.84 €
Fond de compensation ComCom	10 000.00 €
Fonds libres	47 135.10 €
Total projet TTC	282 810.60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à demander ce fonds de concours et signer tous les documents nécessaires.

2—Travaux rue Neuve, place de la Mairie, accessibilité, entreprise retenue et autorisation donnée au Maire de signer le marché

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu la décision de la commission d'ouverture des plis du 06/09/2017,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :
Pour le programme de gestion des eaux pluviales et rénovation de la Petite Rue,

DÉCIDE d'attribuer le marché à l'entreprise :

COLAS EST
19 rue de la Douane
BP 96
10603 LA CHAPELLE ST LUC

Montant du marché : Lot 1 : 364 966.50€ HT

Lot 2 : 33 818.00€ HT

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché public.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

IDÉES CADEAUX AUBOIS

Mr Dany PEUCHOT, historien du département de l'Aube, a rédigé un livre sur les lavoirs dans l'Aube (45€) et un sur les monuments aux morts (70€).

Vous pouvez les consulter en Mairie.

Peut-être une idée de cadeaux !!

